

**AQUA-CURE VOX**

Version 2.

Date d'Impression 03/31/2009

Date De Révision 09/08/2008

SECTION 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT / L'INFORMATION DE PRÉPARATION**L'Information du Produit**

Marque de fabrique : AQUA-CURE VOX
Code produit : 050V 55

Fournisseur : Euclid Canada
2835 Grande-Allée
St-Hubert, QC J4T 2R4
Téléphone : 1-800-667-0920
Tél (URGENCE): : (613) 996-6666

Utilisation d'un produit : Guérir et Sceller Composé

L'Information De Préparation

Préparé Par : Sewnauth Raghunandan
Date: : 09/08/2008
Téléphone : (416) 421-3300

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS**Survol des urgences**

Blanc, liquide. Aucun effet sérieux n'est anticipé dans des conditions normales d'utilisation. Quitter les lieux d'exposition afin de respirer de l'air frais. Éviter de retourner sur les lieux d'exposition. Si les symptômes persistent, obtenir des soins médicaux.

Effets aigus potentiels pour la santé/voies d'absorption

En cas : Aucun effet sérieux n'est anticipé dans des conditions normales d'utilisation.
d'inhalation
En cas de : Le contact direct peut causer une légère irritation.
contact avec
les yeux
En cas : Peut causer une irritation gastrointestinale, des nausées et des vomissements.
d'ingestion
En cas de : Peut causer une légère irritation.
contact avec
la peau

Conditions médicales aggravées

L'exposition au produit peut aggraver l'état des personnes atteintes de problèmes des yeux, de la peau et des voies respiratoires.

Effets chroniques pour la santé

Une exposition excessive et répétée à l'éther monobutylique de l'éthylène glycol peut causer une hémolyse des cellules rouges dans le sang pouvant dégénérer vers des lésions au foie et aux reins. Les agents de remplissage sont liés dans le produit et ne devraient pas être libérés dans des conditions normales d'utilisation.

**AQUA-CURE VOX**

Version 2.

Date d'Impression 03/31/2009

Date De Révision 09/08/2008

SECTION 3: INGRÉDIENTS DANGEREUX

Nommé Chimique	CAS-No.	% De Chaîne De Poids
Glycol ether solvant	112-34-5	3.0 - 7.0

Les ingrédients listés ci-dessus sont contrôlés tel que défini par la loi sur les produits contrôlés, am. SOR/88-555.

SECTION 4 - PREMIERS SOINS

Obtenir immédiatement des soins médicaux pour toute exposition significative.

- Inhalation : Quitter les lieux d'exposition afin de respirer de l'air frais. Éviter de retourner sur les lieux d'exposition. Si les symptômes persistent, obtenir des soins médicaux.
- Contact avec les yeux : Rincer abondamment avec de l'eau pour au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste, obtenir des soins médicaux immédiatement.
- Contact avec la Peau : En cas de contact avec la peau, nettoyer vigoureusement avec un nettoyeur à mains puis laver avec du savon et de l'eau. S'il y a irritation, éruption cutanée ou tout autre problème qui apparaît, obtenir des soins médicaux immédiatement.
- Ingestion : Obtenir des soins médicaux. Ne pas faire vomir.
- Notes au médecin. : Non applicable.

SECTION 5: RISQUES DE FIRE/EXPLOSION

- Point d'éclair : > 200 °F, > 93 °C
- Méthode : Tagliabue, creuset fermé
- Abaissez la limite d'explosion : 1.10 %(V) odeur de solvant
- Limite supérieure d'explosion : 8.2 %(V) odeur de solvant
- La température d'auto-allumage : Non disponible.
- Moyen d'extinction : Ce produit ne devrait pas brûler dans des conditions normales d'utilisation.
- Produits de combustion dangereux : Peut générer du monoxyde de carbone et du dioxyde de carbone. Fumée, émanations
- Équipement de protection pour les pompiers : Appliquer les techniques reconnues de lutte contre les incendies. Porter un équipement de protection complet contre les flammes, incluant un respirateur autonome à pression positive (SCBA).
- Condition d'inflammabilité et d'explosion : Ce produit ne devrait pas s'enflammer dans des conditions normales d'utilisation.

**AQUA-CURE VOX**

Version 2.

Date d'Impression 03/31/2009

Date De Révision 09/08/2008

SECTION 6 - MESURES DE PRÉCAUTION EN CAS DE FUITE OU DE DÉVERSEMENT

Contenir l'écoulement. Tenir éloigné des cours d'eau. Absorber l'écoulement à l'aide de sable, de terre ou de tout autre matériau approprié. Disposer dans un contenant approprié à la mise au rebut. Porter un équipement de protection personnel approprié. Éviter tout contact avec le matériau.

SECTION 7 - MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Manipuler en conformité avec les pratiques hygiéniques reconnues. Se nettoyer les mains vigoureusement après la manutention. Protéger contre le gel. Ne pas utiliser dans les endroits confinés ou ventilés inadéquatement. Éviter d'inhaler les vapeurs. Éviter d'ingérer. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et l'habillement. Maintenir les contenants hermétiquement fermés après usage. Ces précautions s'appliquent aussi aux contenants vides. Entreposer dans les contenants hermétiques dans un endroit sec et ventilé à une température supérieure au point de congélation.

SECTION 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE**Matériel de protection Personnel**

- Protection Respiratoire** : Non requis dans des conditions normales d'utilisation. Porter un respirateur purificateur d'air ajusté convenablement muni de cartouches changeables filtrant à la fois les particules aéroportées, les vapeurs lorsque la ventilation est inefficace ou, si nécessaire, lors de l'abrasion ou de la rectification des surfaces recouvertes de ce produit.
- Protection des Main** : Porter des gants imperméables caoutchoutés ou de vinyle ainsi qu'un équipement de protection complet afin de réduire l'exposition.
- Protection des yeux** : Porter des lunettes de protection appropriées. Porter des lunettes de protection étanches anti-éclaboussures et/ou un bouclier facial complet afin d'éviter tout contact avec les yeux. Éviter de porter des lentilles cornéennes. Éviter de se toucher les yeux avec des parties de corps contaminées ou les matériaux. S'assurer d'avoir une fontaine oculaire à portée de main.
- Protection de peau et de corps** : Éviter tout contact avec les chaussures et les vêtements. Porter un tablier caoutchouté et des couvre-chaussures.
- Marque de fabrique** : Normalement, tout autre équipement est non requis. Demander conseil à des professionnels lors de la sélection, de l'entretien et de l'utilisation.
- Mesures De Technologie** : Non requis dans des conditions normales d'utilisation. Utiliser au maximum le système d'évacuation local lorsque le système de ventilation centrale est inefficace.

Limites D'Exposition

Aucun des ingrédients n'a de limite d'exposition connue.

SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- État Physique** : liquide
- Forme** : liquide

**AQUA-CURE VOX**

Version 2.

Date d'Impression 03/31/2009

Date De Révision 09/08/2008

Couleur	: Blanc
Odeur	: légère odeur Odeur d'acrylate
pH	: 9
Pression de vapeur	: Non disponible.
Densité de vapeur	: plus lourd que l'air
Point de fusion	: Non disponible.
Point de congélation	: Non disponible.
Point d'ébullition	: 100 °C, 212 °F
Solubilité dans l'eau	: soluble
Taux d'évaporation :	: Non disponible.
Densité	: 1
Teneur de matières volatiles par poids (%)	: 84 %

SECTION 10 - RÉACTIVITÉ ET STABILITÉ

Substances à éviter	: Acides puissants Bases fortes
Stabilité	: Stable.
Polymérisation dangereuse	: Ne se produira pas.

SECTION 11 - INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Glycol ether solvent, CAS-No.:	112-34-5
Toxicité orale aigue (DL-50 par voie orale)	6,560 mg/kg (Rat) 2,000 mg/kg (cobaye) 2,200 mg/kg (lapin)

SECTION 12 - INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Aucune donnée n'est disponible

SECTION 13 - Considérations De Disposition De Rebut

Méthode De Disposition	: Disposer dans un contenant approprié à la mise au rebut selon les lois applicables concernant les déchets non dangereux.
---------------------------	---

SECTION 14 - DONNÉES SUR LE TRANSPORT

TDG / DOT Description D'Expédition:
NON RÉGLEMENTÉ

**AQUA-CURE VOX**

Version 2.

Date d'Impression 03/31/2009

Date De Révision 09/08/2008

SECTION 15 - L'INFORMATION DE NORMALISATION**Les Inventaires Nord Américains:**

Ce produit ou ses composants sont sur la liste, ou sont exemptés de la liste des substances Domestiques Canadiennes.

Tous les composants sont compris ou non compris dans le répertoire de la TSC

Règlements Canadiens:

SIMDUT Classification : D2B

Ce produit est contrôlé selon les normes du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail du Canada (SIMDUT).

Ce produit a été classifié conformément avec les critères de risque selon le Règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétiques des matières dangereuses contient tous les renseignements requis par le RPC.

Autres Règlements:

COV réglementaire (moins l'eau et le solvant exonéré) : 184 g/l

SECTION 16 - L'AUTRE INFORMATION**HMS Estimation :**

Santé	1
Inflammabilité	1
Réactivité	0
PPE	

0 = Minimum

1 = Léger

2 = Modéré

3 = Sérieux

4 = Grave

Davantage D'Information:**Préparé Par : Sewnauth Raghunandan****légende**

ACGIH - American Conference of Governmental Hygienists

MT - Ministère des Transports

RSD - Répertoire des substances domestiques

APE - Agence de protection de l'environnement

SIMD - Système d'information sur les matières dangereuses

CIRC - Centre international de recherche sur le cancer

MSHA - Mine Safety Health Administration

RSND - Répertoire des substances non domestiques

NIOSH - National Institute for Occupational Safety and Health

PNT - Programme national de toxicologie

OSHA - Occupational Safety and Health Administration

LEP - Limite d'exposition permise

RCRA - Resource Conservation and Recovery Act

LECT - Limite d'exposition à court terme

TLV - la limite volatile tolérable

TSCA - Toxic Substances Control Act

VEMP - Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps

V - Volume

COV - Contaminant organique volatil

SIMDUT - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail